

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Commune de LA LANDEC

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de LA LANDEC légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Didier SAILLARD, Maire, suivant la convocation qui leur a été adressée par le maire.

Présents : MM. D.SAILLARD, R.GUILLET, G.LERIBAUT, P.SIMON, J.L.RICHEUX, M.CAMPION, D.MAILLARD, D.LABBE, Mmes P.MENARD, K.BARON, S.GAUTIER, S.GALLAIS, M.JUBIN, S. OGER

Absente excusée : Mme M.HOUSSAIS

Secrétaire de séance : Madame Karine BARON

**PLUIH – MODIFICATION n° 3 –
OUVERTURE DE ZONES 2AU A L'URBANISATION**

Monsieur le Maire informe et présente au conseil municipal le courrier transmis par la Préfecture des Côtes d'Armor dans le cadre de la modification n° 3 du PLUIH de Dinan Agglomération et concernant l'ouverture des zones 2AU à urbaniser.

Monsieur le Maire rappelle la demande de la commune faite à Dinan Agglomération pour une ouverture partielle à urbanisation d'une zone 2AUh d'environ 0.9 ha.

Les parcelles concernées ZC 48 et 49 situées « rue des recouvrais » appartiennent actuellement à la famille RAMOND/NOEL.

Les élus ont rencontré la famille qui n'est pas vendeuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas poursuivre les démarches. La présente délibération sera transmise à Dinan Agglomération afin d'annuler la demande d'ouverture de la zone 2AU à urbaniser.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

D.SAILLARD

Transmis pour visa en Sous-préfecture
De Dinan le 30 janvier 2024
Le Maire,
D.SAILLARD

